



GUIDE POUR SOUTENIR ET APPRÉCIER L'AGIR ÉTHIQUE DE LA PERSONNE FUTURE ENSEIGNANTE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Centre de formation initiale des maîtres
Guylaine Cloutier et Annie Malo

Novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Cadre de référence éthique de la personne future enseignante.....	4
Repères pour soutenir l’agir éthique : où les trouver?	7
Glossaire des valeurs professionnelles	11
Usage du cadre de référence éthique : analyser une situation comportant une interrogation éthique.....	12
Références.....	15

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa formation au regard de la 13^e compétence, soit « agir en accord avec les principes éthiques de la profession » (Ministère de l'Éducation [MEQ], 2020, p. 80), la personne future enseignante est invitée à adhérer aux valeurs de la profession et à développer sa capacité réflexive en ce qui concerne son agir éthique. Pour ce faire, la personne future enseignante tient compte de la dimension relationnelle de la profession et de ses futures responsabilités professionnelles afin d'être éventuellement apte à répondre de ses actions (MEQ, 2020). Ce cadre de référence éthique s'inscrit dans la perspective de soutenir le développement de cet agir éthique.

Un cadre de référence éthique offre des balises pour orienter la réflexion (Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant, 2004; Gohier, Jutras et Desautels, 2015) de la personne future enseignante en ce qui concerne ses responsabilités relatives aux savoirs, aux élèves, aux parents, aux partenaires éducatifs, à soi-même et à sa future profession. Des valeurs liées à la profession déterminent en grande partie l'éthique professionnelle (Desaulniers et Jutras, 2016) du personnel enseignant. Elles découlent des normes, de l'encadrement légal et réglementaire ainsi que des savoirs théoriques portant sur la profession de l'enseignement. Il va sans dire que ces valeurs prennent toute leur signification dans les situations de la pratique et requièrent d'être interprétées à l'aide des caractéristiques de ces situations. Ces valeurs permettent de déterminer le caractère souhaitable d'une situation et pourront ainsi aider la personne future enseignante à prendre des décisions. Elles ne constituent pas un « mode d'emploi » à suivre, mais apparaissent plutôt comme des « idéaux » (Jeffrey, 2016, p. 148) permettant d'orienter la réflexion et la conduite de la personne future enseignante.

Les valeurs professionnelles sont spécifiques à la profession enseignante. Bien qu'aucun texte officiel ne permette d'avoir une vue d'ensemble précise des valeurs professionnelles enseignantes (Desaulniers et Jutras, 2016, p. 99), plusieurs d'entre elles sont néanmoins présentées de manière explicite dans divers textes officiels. Par exemple, la transparence est nommée explicitement dans la *Politique d'évaluation des apprentissages* (MEQ, 2003, p.11) :

La transparence suppose [...] que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. Il est essentiel que l'élève sache ce sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent.

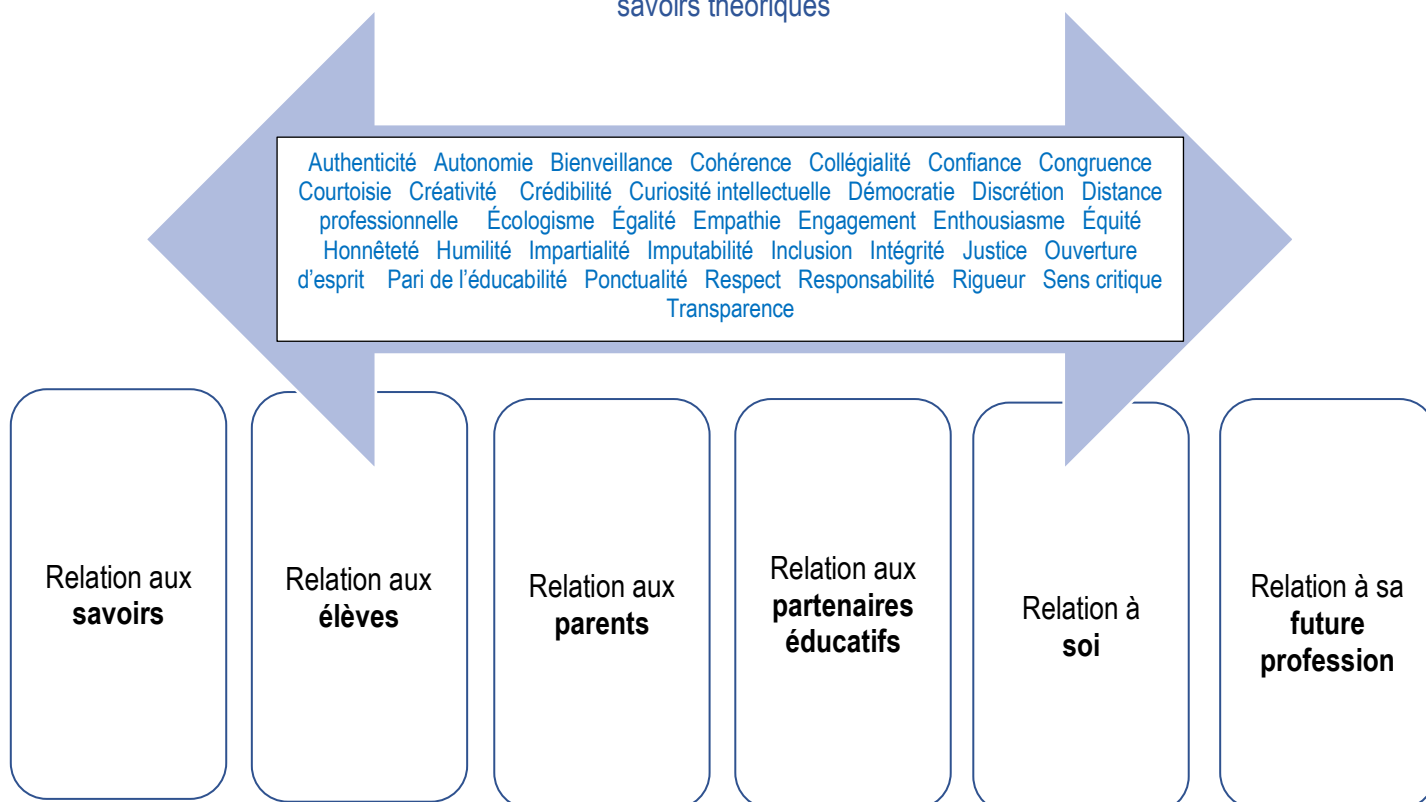
D'autres valeurs sont plutôt présentées de manière implicite. En guise d'exemple, la cohérence est sous-entendue en ce qui concerne les obligations du personnel enseignant dans l'énoncé « respecter le projet éducatif » que comporte la *Loi sur l'instruction publique* (LIP, art. 22, p. 14). Il y a conséquemment lieu de croire qu'il est attendu du personnel enseignant qu'il agisse en cohérence avec ce que prône le projet éducatif de l'établissement scolaire dans lequel il œuvre.

Par ailleurs, plusieurs valeurs professionnelles peuvent « traverser » les responsabilités de la personne future enseignante au regard des relations liées aux savoirs, aux élèves, aux parents, aux partenaires éducatifs, à soi-même et à sa future profession. Ainsi, la transparence concerne les responsabilités de la personne future enseignante à l'endroit des élèves notamment au regard des pratiques évaluatives (MEQ, 2003). Cette valeur est également attendue à l'endroit du personnel enseignant dans ses relations avec les parents: « communiquer à la famille ses attentes au regard des résultats, des attitudes et des comportements souhaités en classe » (MEQ, 2020, p. 70). Le respect des personnes constitue également une valeur professionnelle fondamentale attendue à l'endroit de la personne future enseignante dans ses rapports à l'autre. À cet égard, en plus de traverser les responsabilités de cette dernière au regard de l'autre, le respect concerne également ses responsabilités relatives aux savoirs. La personne future enseignante est ainsi invitée à privilégier le respect de la vérité en ce qui a trait aux savoirs enseignés (Desaulniers et Jutras, 2016).

CADRE DE RÉFÉRENCE ÉTHIQUE DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE

Les énoncés que comporte ce présent cadre de référence éthique pourront guider la personne future enseignante au regard de l'agir éthique. Ceux-ci présentent plusieurs valeurs qui permettent d'orienter cet agir en ce qui a trait à sa relation aux savoirs, aux élèves, aux parents, aux partenaires éducatifs, à soi-même et à sa future profession. Ces énoncés ne peuvent à eux seuls énumérer toutes les valeurs professionnelles pouvant agir à titre de repères d'autant plus qu'une valeur peut rarement être considérée de manière isolée. À titre d'exemple, il apparaît difficile de considérer la valeur liée à l'inclusion sans réfléchir à propos des valeurs liées à l'ouverture, à l'équité ou encore au pari de l'éducabilité. Il y a toutefois lieu de croire que, à l'aide de leur formulation générale, ces énoncés ainsi que les valeurs mises en évidence dans la figure ci-dessous susciteront la réflexion et la discussion, et ce, en tenant compte des données appartenant aux situations de la pratique.

Valeurs de la profession enseignante découlant de l'encadrement légal et réglementaire, des normes et des savoirs théoriques



Voici les énoncés des valeurs professionnelles qui pourront guider la personne future enseignante au regard de son agir éthique. Ces énoncés sont présentés à l'aide des types de relations qui constituent le cœur de la profession enseignante : relation aux savoirs, aux élèves, aux parents, aux partenaires éducatifs, à soi-même et à sa future profession. Ces relations comportent des enjeux éthiques.

Relation aux savoirs

Dans sa relation aux savoirs, la curiosité intellectuelle, l'humilité et la rigueur de la personne future enseignante se manifestent par l'intérêt qu'elle porte à sa discipline d'enseignement et par son désir d'accroître ses connaissances liées à cette discipline.

Dans sa relation aux savoirs, l'intégrité et l'honnêteté intellectuelles de la personne future enseignante se manifestent à l'aide de comportements qui respectent la propriété intellectuelle et la vérité quant aux savoirs à enseigner.

Dans sa relation aux savoirs, l'impartialité et la neutralité de la personne future enseignante se manifestent par le souci de faire preuve d'objectivité ou de réserve au regard de ses convictions religieuses, politiques, philosophiques et en ce qui concerne des sujets sensibles.

Relation aux élèves

Dans sa relation avec les élèves, l'inclusion, le pari de l'éducabilité, l'engagement et la rigueur se traduisent par la volonté de la personne future enseignante de mobiliser ses connaissances liées à la psychopédagogie et à la didactique qui seront susceptibles de soutenir le bien-être et les apprentissages des élèves.

Dans sa relation avec les élèves, le respect se manifeste par le souci de la personne future enseignante de traiter et d'accueillir inconditionnellement tous les élèves avec dignité et intégrité.

Dans sa relation avec les élèves, la bienveillance qu'incarne la personne future enseignante la conduit à prendre soin des élèves qui lui sont confiés en tenant compte de la distance professionnelle du rapport asymétrique de cette relation.

Dans sa relation avec les élèves, les actions éducatives de la personne future enseignante sont alignées sur les valeurs privilégiées par l'école québécoise notamment en ce qui concerne les valeurs liées à la démocratie et à l'écologie.

Dans sa relation avec les élèves, la discrétion se manifeste par le souci de la personne future enseignante de préserver la confidentialité entourant les élèves et les interventions qui les concernent.

Relation aux parents

Dans sa relation avec les parents, l'ouverture d'esprit, l'empathie, la confiance, la responsabilité et le respect se manifestent par le souci de la personne future enseignante d'adopter des attitudes et des comportements professionnels qui favorisent l'établissement de relations constructives avec ceux-ci susceptibles de soutenir le bien-être, les apprentissages et le développement des élèves.

Relation aux partenaires éducatifs*

Dans sa relation avec les partenaires éducatifs, le respect et l'ouverture d'esprit de la personne future enseignante se manifestent par le souci de l'autre et par la reconnaissance du rôle des personnes formatrices, par le dialogue et l'accueil du point de vue constructif d'autrui.

Dans sa relation avec les partenaires éducatifs, l'engagement et la rigueur se traduisent par le respect des modalités liées au stage, des normes, des règlements, des politiques et des valeurs des établissements d'éducation.

Dans sa relation avec les partenaires éducatifs, le respect que porte la personne future enseignante à l'endroit du personnel de l'école et de celui de l'université, et plus largement à l'endroit de ces établissements d'éducation, se traduit par le souci d'adopter des comportements courtois et susceptibles de protéger la réputation de ces partenaires.

Relation à soi

Dans sa relation à soi-même, l'engagement et la rigueur de la personne future enseignante se traduisent par sa volonté d'assumer ses responsabilités étudiantes, d'apporter des ajustements lorsque nécessaire et de s'inscrire dans une posture de développement professionnel.

Relation à sa future profession

Dans sa relation à sa future profession, l'engagement et la rigueur sont incarnés par la personne future enseignante dans la mesure où, soucieuse de déployer des efforts, elle s'investit dans son développement professionnel à l'aide d'une curiosité, d'un intérêt et d'un enthousiasme certains.

Dans sa relation à sa future profession, la rigueur et la crédibilité se manifestent par le souci de la personne future enseignante d'adopter des comportements et des attitudes qui témoignent des valeurs de la profession en vue de préserver la confiance que lui confère la société.

* Dans ce cadre de référence éthique, les partenaires éducatifs renvoient, de manière plus spécifique, aux personnes qui participent directement ou indirectement à la formation des stagiaires et, de manière plus générale, aux écoles, aux centres de services scolaires, aux universités et au ministère de l'Éducation.

REPÈRES POUR SOUTENIR L'AGIR ÉTHIQUE : OÙ LES TROUVER?

L'encadrement légal et réglementaire, les normes internes et externes ainsi que les savoirs théoriques peuvent se révéler éclairants en vue de développer son agir éthique. Ils constituent des repères desquels découlent notamment plusieurs valeurs de la profession enseignante et peuvent agir à titre de levier pour soutenir la réflexion en ce qui concerne son agir éthique.

Encadrement légal et réglementaire	Normes internes et externes	Savoirs théoriques issus de sa formation
<ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions ministérielles : Référentiel de compétences professionnelles, programmes scolaires, <i>Politique d'évaluation des apprentissages</i>, etc. • Lois et règles et chartes : <i>Loi sur l'instruction publique</i>, <i>Délégation de l'autorité parentale</i>, <i>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire</i>, <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>, <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>, <i>Charte de la langue française</i>, etc. • Conventions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Internes Politiques et règlements du centre de services scolaire et de l'établissement scolaire : <i>Plan d'engagement vers la réussite</i>, projet éducatif, code de vie de l'école, code vestimentaire à l'intention des enseignants, etc. • Externes Attentes de la société, confiance et crédibilité de l'image « publique » de l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoirs disciplinaires • Savoirs didactiques • Savoirs psychopédagogiques • Savoirs culturels

Encadrement légal et réglementaire

L'encadrement légal et réglementaire se compose des documents ministériels des lois, règles et chartes qui concernent spécifiquement les enseignants ainsi que des lois, règles et chartes qui visent tous les citoyens y compris le personnel enseignant. Les tableaux ci-dessous offrent des exemples liés aux valeurs explicites et implicites que sous-tendent ces documents, lois, règles et chartes.

Encadrement légal et réglementaire	Repères : exemples
<i>Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante</i>	L'enseignement sous-tend un ensemble de valeurs qui guide l'enseignant au regard de son agir dans ses relations avec les élèves, avec les partenaires et envers lui-même. Est incarné dans son agir notamment avec les élèves « son sens de la justice, de l'équité et de l'inclusion, sa bienveillance envers eux ainsi que son ouverture à l'égard de leur diversité » (MEQ, 2020, p. 26).
<i>Programme de formation de l'école québécoise</i>	Il appartient à l'école la responsabilité de promouvoir les valeurs liées à la démocratie en vue de soutenir le développement de l'agir citoyen responsable des élèves (MEQ, 2001, 2006).

Encadrement légal et réglementaire	Repères : exemples
<i>Politique d'évaluation des apprentissages</i>	En vue d'éviter des préjudices aux élèves, des valeurs fondamentales doivent orienter les pratiques évaluatives des enseignants comme la justice, l'égalité, l'équité, la cohérence, la transparence et la rigueur (MEQ, 2003).
<i>Politique de l'adaptation scolaire</i>	L'égalité des chances constitue une « valeur fondamentale de l'école québécoise. » (MEQ, 1999, p. 32)
<i>Politique de la réussite éducative</i>	Viser la réussite éducative requiert que l'inclusion constitue la principale préoccupation de l'école québécoise (MEES, 2017).
<i>Plan stratégique 2019-2023 Ministère de l'Éducation</i>	Devant les changements qui marquent l'évolution de la société, « l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car elles sont directement liées à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. » (MEES, 2018, p. 17)
<i>Loi sur l'instruction publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de chaque élève » ▪ « agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec les élèves » ▪ « promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée » ▪ « prendre les mesures » permettant « d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle » (LIP, article 22).
<i>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire</i>	« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école » (RPPPS, article 35).
<i>Délégation de l'autorité parentale</i>	Quand les élèves sont à l'école, les parents délèguent leur autorité aux éducateurs tels que les enseignants. Il est dès lors attendu d'eux qu'ils agissent de manière responsable (ex. sécurité des élèves) dans l'exercice de leurs fonctions (<i>Code civil du Québec</i> , article 1460).
<i>Code criminel</i>	« Les enseignants ne peuvent dans aucune circonstance recourir à la force pour infliger un châtement corporel. Ils peuvent être autorisés à employer une force raisonnable à l'égard d'un enfant dans des circonstances appropriées » (<i>Code criminel</i> , article 43).
<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>	L'enseignant est tenu de dénoncer des abus quand il a un motif raisonnable de croire que la sécurité d'un enfant s'avère compromise (<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> , article 39).
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	L'enseignant est tenu de respecter, à titre d'utilisateur, entre autres, de manuels, de sites Internet et de cahiers d'exercices les ententes concernant les droits d'auteur en milieu scolaire (<i>Loi sur le droit d'auteur</i> , articles 29 et 30).
<i>Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones. Conventions collectives.</i>	Les enseignants sont tenus de collaborer avec les membres de l'équipe-école en vue de « prendre les mesures appropriées pour servir les besoins individuels de l'élève » (CPNCF, 2021, p. 134).
<i>Loi sur la laïcité de l'État</i>	Devant la laïcité de l'État, les enseignants ne peuvent porter de signes religieux dans le cadre de leurs fonctions. Cette interdiction tient compte du droit de l'élève en ce qui a trait à sa liberté de conscience et de religion (Gouvernement du Québec, 2019).
<i>Charte des droits et libertés de la personne</i>	Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ainsi qu'au respect de sa vie privée (Gouvernement du Québec, articles 4 et 5)

Encadrement légal et réglementaire	Repères : exemples
<i>Charte de la langue française</i>	« L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. » (<i>Charte de la langue française</i> , préambule)

Normes internes et externes

Les normes internes offrent des balises permettant d'orienter la conduite du personnel enseignant. Sans être des lois à proprement parler, les normes visent la promotion de certaines conduites auxquelles le personnel enseignant est invité à adhérer. Ces normes renvoient aux politiques locales ou propres à chaque centre de services et établissement scolaires. Les normes externes, quant à elles, sont constituées des attentes que la société exprime à l'endroit des enseignants. Toutes ces normes sous-tendent plusieurs valeurs pouvant agir à titre de repères.

Normes internes et externes	Repères : exemples
<i>Politique sur le harcèlement sexuel, la discrimination et la violence</i>	« La civilité se définit comme un comportement qui contribue à maintenir les normes de respect mutuel attendues dans le milieu de travail. Il s'agit d'un ensemble de repères qui visent le bien-être du groupe et des individus qui le composent, notamment le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie et le professionnalisme. » (Centre de services scolaire de Laval, 2020, p. 5)
<i>Plan d'engagement vers la réussite</i>	Comme l'un des objectifs que comporte le <i>Plan d'engagement vers la réussite</i> du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys consiste à « assurer un environnement bienveillant qui favorise les relations interpersonnelles harmonieuses », les actions du personnel doivent s'inscrire en ce sens (CSSMB, 2018).
Projet éducatif	L'école Terre des jeunes est animée par quatre valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation. <ul style="list-style-type: none"> • La collaboration reposant sur le travail d'équipe et la concertation • La bienveillance s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations • La rigueur se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficaces • L'ouverture sur le monde amenant à comprendre que les autres, en étant différents puissent aussi être dans le vrai. Ces quatre valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action. (École Terre des jeunes, 2021)
Code de vie des élèves	Le code de vie de l'école Joseph-François-Perrault à l'intention des élèves met l'accent, entre autres, sur l'engagement, la ponctualité et l'assiduité. Ces attentes peuvent résonner sur l'agir de la personne future enseignante. <p>« La culture, le savoir-vivre, la rigueur, la curiosité, le jugement, l'éthique et le professionnalisme sont parmi les qualités recherchées sur le marché du travail et ce sont des qualités essentielles pour toute personne engagée dans la société. Les membres du personnel de l'école ont donc à cœur de vous aider, en tout temps, à les développer. » (École Joseph-François-Perrault, s.d.)</p>

Normes internes et externes	Repères : exemples
Code vestimentaire	<p>Bien que les écoles ne soient pas toutes dotées d'un code vestimentaire à l'intention spécifique du personnel enseignant, il y a lieu de croire que celui qui vise les élèves peut concerner ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vêtements du haut et du bas se superposent en tout temps. • Les vêtements transparents et la camisole largement échancrée (style basket) sont interdits. • La poitrine, le dos, le ventre sont couverts. • Les vêtements sans bretelle sont interdits. • Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles. • Les jupes couvrent la moitié de la cuisse et les shorts couvrent le tiers de la cuisse. • Les pantalons troués couvrent la majeure partie de la cuisse. • Le legging doit être porté avec un gilet qui couvre les fesses. • Le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école. • Les casquettes, les tuques et les chapeaux doivent être retirés et laissés au casier. (École Joseph-François-Perrault, 2022)
Attentes de la société	<p>En raison de son rôle d'éducateur, il est attendu du personnel enseignant qu'il agisse à titre de modèle et que, conséquemment, il adopte des conduites irréprochables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'école (Desaulniers et Jutras, 2016; Jeffrey et Harvengt, 2020).</p>

Savoirs théoriques

Les savoirs psychopédagogiques, disciplinaires, didactiques et culturels liés à la formation de la personne enseignante offrent des repères pour soutenir le développement de l'agir éthique.

Savoirs théoriques	Repères : exemples
Savoirs liés à la psychopédagogie	Gardiennage de l'estime de soi de l'élève, la personne enseignante reprend le comportement inapproprié de l'élève et non sa personne (Archambault et Chouinard, 2016).

GLOSSAIRE DES VALEURS PROFESSIONNELLES

Authenticité : capacité pour une personne de faire preuve de congruence entre ce qu'elle est, ce qu'elle fait et ce qu'elle dit (Gohier, 1999).

Autonomie : capacité de prendre des décisions à l'aide d'une analyse de la situation et de justifier ces décisions (Jutras, 2016).

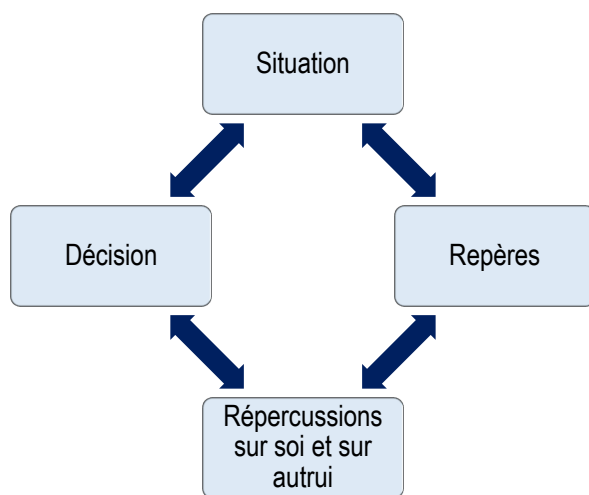
Bienveillance : capacité d'une personne de se préoccuper de l'autre ou de « prendre soin » d'autrui (Prairat, 2021).

Empathie : capacité de se mettre à la place d'une autre personne et de ressentir ce qu'elle ressent (Desaulniers et Jutras, 2016, p. 228).

Impartialité : « objectivité, absence de préjugés ou de parti pris » (Desaulniers et Jutras, 2016, p. 229)

USAGE DU CADRE DE RÉFÉRENCE ÉTHIQUE : ANALYSER UNE SITUATION COMPORTANT UNE INTERROGATION ÉTHIQUE

Considérant que l'éthique renvoie à un acte réflexif, les énoncés de ce cadre de référence éthique offrent des repères qui permettront à la personne future enseignante de prendre des décisions à l'aide d'une analyse des situations (seule et avec d'autres) et des répercussions de ces décisions sur soi et sur autrui. Ces énoncés ne peuvent pas être appliqués aux situations : ils requièrent d'être contextualisés et la personne future enseignante doit dégager le sens de ces derniers.



Soutenir l'agir éthique

Afin de présenter le potentiel pédagogique de ce cadre de référence éthique, un exemple est illustré en ce qui concerne la réflexion à propos d'une difficulté mise en évidence lors de plusieurs stages en enseignement (Centre de formation initiale des maîtres, 2021). Elle concerne le défi associé à la remise des planifications d'enseignement dans les délais requis.

Situation : Quand les échéanciers constituent un défi

Gabriel, stagiaire de 4^e année, enseignant le français dans une école secondaire où le travail en équipe-niveau est valorisé, éprouve de la difficulté à présenter ses planifications d'enseignement dans les délais requis tant à la personne enseignante associée qu'à la personne superviseure de stage. À plus d'une reprise, la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage reçoivent la planification spécifique d'enseignement le soir précédant la période d'enseignement de Gabriel. Toutefois, Gabriel ne considère pas que cela constitue un problème puisqu'il estime que, au moment venu, ses périodes d'enseignement sont néanmoins bien planifiées. En fait, Gabriel mentionne qu'il se montre plus efficace et « productif » quand il effectue ses planifications d'enseignement à la dernière minute.

Exemples d'énoncés du cadre de référence éthique pouvant agir à titre de repères

Après avoir pris connaissance des données appartenant à cette situation, à des fins de réflexion et de discussion, les personnes futures enseignantes identifient les deux énoncés qui suivent pouvant constituer un levier pour discuter et analyser la situation.

Dans sa relation à soi-même, l'engagement et la rigueur de la personne future enseignante se traduisent par sa volonté d'assumer ses responsabilités étudiantes, d'apporter des ajustements lorsque nécessaire et de s'inscrire dans une posture de développement.

Et

Dans sa relation avec les partenaires éducatifs, le respect et l'ouverture d'esprit de la personne future enseignante se manifestent par le souci de l'autre et par la reconnaissance du rôle des personnes formatrices, par le dialogue et l'accueil du point de vue constructif d'autrui.

Anticipation des répercussions de ses actions sur soi et sur autrui

À l'aide des énoncés identifiés, la réflexion et la discussion pourraient être orientées sur le caractère éthique ou non de cette situation. Les valeurs comme celles liées, entre autres, à l'engagement, à la rigueur et au respect pourraient être interprétées à l'aide de la situation. Quel sens donner à ces valeurs dans cette situation? Favoriser une valeur plus qu'une autre? Comment ces valeurs peuvent-elles orienter sa réflexion? Quels éléments liés à l'encadrement légal et réglementaire, aux normes et aux savoirs peuvent guider la réflexion?

Les répercussions ou non de ce non-respect des échéanciers sur soi et sur autrui devraient être évaluées. Ainsi, quelles sont les répercussions sur la personne de Gabriel? Sur les élèves? Sur la personne enseignante associée? Sur le travail en équipe avec les autres enseignants? Sur la personne superviseuse de stage?

Pistes d'action devant cette situation

À l'issue de l'analyse de la situation, des éléments sont mis en évidence pour justifier le caractère éthique ou non de cette situation. Des pistes d'action sont proposées.

Les situations présentées ci-dessous pourront constituer un objet de réflexion et de discussion afin de soutenir le développement de l'agir éthique de la personne future enseignante.

Stage 1

Situation : Quand ses valeurs personnelles teintent sa pratique

Jean-Philippe, âgé de 22 ans, ancien scout, est stagiaire en enseignement en éducation physique et à la santé. Il est amené à enseigner à des élèves de différents niveaux de l'ordre secondaire. Ce stagiaire a fait partie des scouts pendant plusieurs années, ce qui, de son avis, teinte ses valeurs personnelles comme le fait de se mettre au même niveau — on est tous égaux, dit-il — que ses élèves. Ainsi, il se fait appeler par un diminutif de son prénom, JP. De cette façon, il se sent moins leur « policier », dit-il.

Une élève a demandé à Jean-Philippe si elle pouvait revêtir un pantalon de jogging dans le cours d'éducation physique alors que le code de l'élève prescrit plutôt le port du short. En guise d'argument, l'élève a mentionné à Jean-Philippe que le pantalon était pareil à celui qu'il portait lui-même. Devant cet argument, il a dit s'être senti mal à l'aise. Bien qu'il ait exigé qu'elle porte le short, après avoir consulté son enseignant associé lui rappelant le code de vie des élèves, il a exprimé une certaine injustice entourant sa décision à l'égard de l'élève. Par la suite, il conviendra de ne plus porter le pantalon de jogging même si le code vestimentaire des enseignantes et enseignants d'éducation physique l'autorise.

(Adapté de Cloutier, 2017)

Stage 2

Situation : Gestion de classe difficile

Noémie est une jeune stagiaire de quatrième année qui enseigne les mathématiques en cinquième secondaire à des élèves inscrits dans un programme de concentration hockey. Lors d'un cours où la prise en charge s'est avérée particulièrement difficile notamment au regard de la gestion de classe — par exemple, difficulté à faire respecter ses attentes — Noémie est prise d'un fou rire qu'elle ne peut contenir devant la blague à connotation sexuelle de l'un de ses élèves.

Stage 3

Situation : Évaluer pour motiver

Julie effectue son dernier stage en enseignement de l'univers social en 1^{re} secondaire. Dans le cadre de ce dernier stage, devant notamment le défi lié à la motivation des élèves qui lui sont confiés, elle souhaite explorer diverses stratégies d'enseignement et varier davantage les modalités de travail lors des tâches que les élèves doivent réaliser. En vue de pallier le désengagement des élèves lors du travail d'équipe, elle enlève des points sur le résultat du travail aux élèves qui présentent des comportements perturbateurs. Cette pratique n'affecte pas le résultat des élèves qui se montrent engagés dans la tâche. Selon Julie, cela facilite grandement sa gestion du travail d'équipe.

Stage 4

Situation : Un stagiaire qui pratique une activité sportive

Amateur de hockey, Benoit, un stagiaire de quatrième année enseignant en 6^e année dans une école primaire, pratique ce sport dans ses temps libres à l'extérieur de l'école. Dans le cadre de cette activité sportive, il lui arrive souvent d'asséner des coups de poing ou des coups de bâton aux joueurs de l'équipe adverse. Il demande à un ami de le filmer lors d'une joute. Benoit dépose la vidéo sur Internet.

(Adapté de Cloutier, 2017)

RÉFÉRENCES

Archambault, J. et Chouinard, R. (2016). *Vers une gestion éducative de la classe* (4^e éd.). Chenelière Éducation.

Centre de services scolaire de Laval. (2020). *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement, la discrimination et la violence au travail*. https://www.csslaval.ca/wp-content/uploads/2021/03/12.-PolitiqueHarcèlement_Adoption_VCahier.pdf

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. (s. d.). *Plan d'engagement vers la réussite*. https://www.cssmb.gouv.qc.ca/le-cssmb_trashed/a-propos/plan-dengagement/

Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COPFE). (2004). *Pour une éthique partagée dans la profession enseignante*. http://www.cofpe.gouv.qc.ca/intro_publications.html

Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CNPCF). (2021). *Entente intervenue entre d'une part, le comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones et d'autre part, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (RLRQ, chapitre R-8.2). <https://cpn.gouv.qc.ca/cpnf/negociations/conventions-collectives/personnel-enseignant/>

Desautniers, M.-P. et Jutras, F. (2016). *L'éthique professionnelle en enseignement : fondements et pratiques* (2^e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.

École Joseph-François-Perrault. Centre de services scolaire de Montréal. (s.d.). *Code de vie*. <https://joseph-francois-perrault.cssdm.gouv.qc.ca/files/Code-de-vie-JFP-2018-2019.pdf>

École Joseph-François-Perrault. Centre de services scolaire de Montréal. (2021). *Règles de vie*. <https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/regles-de-vie-2021-2022.pdf>

École Terre des jeunes. Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. (2019). *Projet éducatif*. https://d1o78ib334jphr.cloudfront.net/sites/11/2019/09/05111327/Projet_educatif_jeune-TDJ-final.pdf

Fédération des syndicats de l'enseignement (2004). *Déclaration de la profession enseignante*. *Bulletin de la FSE*, (67).

Gohier, C. (1999). *Mise en échec de la séduction*. Dans C. Gauthier et D. Jeffrey (dir.), *Enseigner et séduire* (p. 123-135). Presses de l'Université Laval.

Gohier, C., Jutras, F. et Desautels, L. (2007). *Mise au jour d'enjeux éthiques de la profession enseignante au collégial*. *Pédagogie collégiale*, 20(2), 30-35.

Gohier, C., Jutras, F. et Desautels, L. (2015). *Un cadre de référence éthique pour les enseignants : pour des valeurs partagées*. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, (20), 123-140.

Gouvernement du Canada. (1985). *Code criminel*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-5.html#docCont>

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur le droit d'auteur*. L. R. C., c. C-42. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/Index.html>

Gouvernement du Québec. (1975). *Charte des droits et libertés de la personne*. L.R.Q., c. C-12. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

Gouvernement du Québec. (1977). *Charte de la langue française*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>

- Gouvernement du Québec. (1991). *Lois du Québec. Code civil du Québec*.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/CCQ-1991?code=se:1460&historique=20161028>
- Gouvernement du Québec. (2019). *Loi sur la laïcité de l'État*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-0.3>
- Gouvernement du Québec. *Loi sur la protection de la jeunesse. L.R.Q., c. P-34.1*.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Loi sur l'instruction publique* (chapitre 1-13.3, section II, Obligations de l'enseignant). <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>
- Gouvernement du Québec, G. (2022). Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. *Loi sur l'instruction publique. LRQ, chapitre I-13.3, a, 447*.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%208>
- Jeffrey, D. (2016). Quelle éthique pour des enseignants reconnus comme professionnels? *Éthique en éducation et en formation*, 3(2), 136-152.
- Jeffrey, D. et Harvengt, D. (2020). *Enseignants et enseignantes : tous et toutes à risque d'une poursuite criminelle pour voies de fait ou atteintes sexuelles*. Presses de l'Université Laval.
- Jutras, F. (2016). Se situer par rapport à sa propre autorité dans la relation éducative : une réflexion personnelle et professionnelle à faire lors de la formation à l'éthique professionnelle. *Éthique en éducation et en formation*, 3(2), 96-110.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (1999). *Une école adaptée à tous ses élèves. Politique de l'adaptation scolaire*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2001b). *Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire, enseignement primaire*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2003). *Politique d'évaluation des apprentissages*.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation. (2020). *Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_competes_professionnelles_profession_enseignante.pdf
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017). *Politique de la réussite éducative*. Gouvernement du Québec.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10_juillet_F_1.pdf
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2019). *Plan stratégique 2019-2023*. Gouvernement du Québec.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-MEQ-2019-2023.pdf?1649255237>
- Prairat, E. (2021). L'éthique enseignante : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas. *Éthique en éducation et en formation*, (10), 14-26. <https://doi.org/10.7202/1076817ar>